

Comptes annuels



Association Cœur du Monde
358, La Brunelière
85610 LA BERNARDIERE

Exercice clos le 31 décembre 2025

CŒUR DU MONDE

Sommaire

1. Comptes annuels

Compte rendu du responsable comptable	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de Résultat	6
Annexe	8
Règles et méthodes comptables	9
Notes sur le bilan	10
Fonds associatifs	12
Fonds dédiés	12
Autres informations	13

2. Détail des comptes

Bilan détaillé	15
Compte de résultat détaillé	17

Comptes annuels

Compte-rendu du responsable comptable

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été exécutée pour le compte de :

**L'association Cœur du Monde
pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025**

et conformément à nos accords, j'ai effectué la mise en œuvre des normes de travail nécessaire à l'établissement des comptes annuels.

Les comptes annuels couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, sont caractérisés par les données suivantes :

* Total du bilan	23 187.65 €
* Produits d'exploitation	198 763.67 €
* Subventions d'exploitation	5 000.00 €
* Résultat	4 822.06 €

Fait à La Bernardière
Le 5 avril 2026

Le responsable comptable
Hélène PADIOU

CŒUR DU MONDE

Bilan - Actif

Règlement ANC 2022-06

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations invcorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	0.00	0.00	0.00	0.00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	0.00		0.00	0.00
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	23 187.65	0.00	23 187.65	19 870.91
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 187.65	0.00	23 187.65	19 870.91
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL	23 187.65	0.00	23 187.65	19 870.91

CŒUR DU MONDE

Bilan - Passif

Règlement ANC 2022-06

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	17 441.59	67 195.89
Résultats de l'exercice	4 822.06	-49 754.30
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	22 263.65	17 441.59
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	22 263.65	17 441.59
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur fonds affectés	0.00	1 505.32
TOTAL DES FONDS DEDIES	0.00	1 505.32
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	924.00	924.00
Autres		
TOTAL DETTES	924.00	924.00
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	23 187.65	19 870.91

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

CŒUR DU MONDE

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises	9 748.01	5 143.57
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	5 000.00	5 000.00
Cotisations	187 510.34	204 030.44
Autres produits (Utilisation Fonds Dédiés)	1 505.32	7 325.32
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	203 763.67	221 499.33
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises	2 018.54	1 239.26
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	197 047.45	269 915.97
Impôts, taxes et versements assimilés		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements		
Subventions accordées par l'association		
Fonds dédiés	0.00 €	1 505.32 €
Autres charges	0.00	0.00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	199 065.99	272 660.55
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 697.68	-51 161.22
PRODUITS FINANCIERS	124.38	1 406.92
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	4 822.06	-49 754.30

CŒUR DU MONDE

Compte de Résultat

Ressources	
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
Total	
Emplois	
Secours en nature	

Mise à disposition gratuite de biens et services	
Prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL	

Annexe

CŒUR DU MONDE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COEUR DU MONDE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) issues du règlement de l'ANC n°2014-03 du 5 juin 2024, et des règlements de l'ANC le modifiant

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

CŒUR DU MONDE

Faits caractéristiques de l'exercice

La société applique pour la première fois la nouvelle réglementation comptable (ANC 2022-06) au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Les impacts sont mentionnés dans le paragraphe "changement de méthodes" ci-dessous.

Changements de méthodes

Première Application du Règlement ANC 2022-06

Le collège de l'ANC du 4 novembre 2022 a adopté le projet de règlement n°2022-06 modifiant le PCG en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Ce règlement a été homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2023. Son application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Son application n'emporte pas de conséquences sur les comptes antérieurs.

L'application de l'ANC 2022-06 est assimilée à un changement de méthode, appliqué de manière prospective (article 831-3 du PCG) dont la cause est le changement de réglementation comptable.

Les principaux changements portent sur :

- La suppression des comptes de transferts de charges : cette technique, qui permettait de neutraliser des charges entre différentes activités, est supprimée. Les opérations concernées sont désormais comptabilisées dans les comptes de charges concernés ;
- La définition du résultat exceptionnel : il est désormais limité aux éléments liés à un événement majeur et inhabituel, aux écritures purement fiscales et aux corrections d'erreurs.

Comme prévu par le règlement ANC n° 2022-06, lors de la première application, les modifications de présentation ci-après ont été opérées sur la colonne 2024 des comptes annuels pour se conformer aux nouveaux modèles :

- les transferts de charges constatés dans le compte de résultat précédent sont présentés dans la colonne « N-1 », au sein des postes relatifs aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ;
- les produits exceptionnels constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent et notamment les produits de cession d'actifs sont présentés dans la colonne "N-1", au sein du poste relatif aux produits exceptionnels ;
- les charges exceptionnelles constatées dans le compte de résultat de l'exercice précédent et notamment les valeurs nettes comptables des actifs cédés sont présentées dans la colonne "N-1", au sein du poste relatif aux charges exceptionnelles.

L'application de l'ANC 2022-06 sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025 n'a pas eu pour effet d'impacter les comptes annuels.

CŒUR DU MONDE

Immobilisations corporelles et incorporelles

NEANT

Amortissements

NEANT

Créances

NEANT

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

CŒUR DU MONDE

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

Règlement ANC 2022-06

	Provisions au début de l'exercice	Donations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marché à terme					
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

CŒUR DU MONDE

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Règlement ANC 2022-06

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles (*)				
Autres emprunts obligatoires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 1 an au maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	924.00	924.00		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	924.00	924.00	0.00	0.00
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs, fact non parvenues	924.00
Dettes provis. pr congés à payer	
Charges sociales s/congés à payer	
Etat, autres charges à payer	
Divers, charges à payer	
Total	924.00

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance			
Total	0.00	0.00	0.00

CŒUR DU MONDE

Fonds associatifs

Règlement ANC 2022-06	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	67 195.89	0.00	49 754.30	17 441.59
Résultats de l'exercice	-49 754.30 €	54 576.36	0.00	4 822.06
Report à nouveau				
Total fonds associatifs	17 441.59	54 576.36	49 754.30	22 263.65

Fonds dédiés

Règlement ANC 2022-06	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
FONDS DEDIES				
Fonds dédiés sur fonds affectés	1 505.32	0.00	1 505.32	0.00
TOTAL DES FONDS DEDIES				0.00

Les fonds dédiés correspondent aux dons perçus pour l'Ukraine - les dons versés à l'Ukraine.
A fin 2024, le solde était de 1 505.32 €. Cette somme de 1 505.32 € a été distribuée en 2025.